

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-38

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

**Objet : FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Exposé du Président,

En application des dispositions des articles L.441-5 du Code de l'énergie et des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, le SYANE coordonne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés, pour le compte de ses adhérents, de leurs groupements, et de l'ensemble des personnes publiques ou privées concernées sur les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie.

Le Bureau du SYANE, par une délibération en date du 21 novembre 2014, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE. Cette convention a été ensuite modifiée et approuvée le 21 septembre 2016 puis le 10 octobre 2021.

Dans un contexte de complexification et de diversification des missions exercées par le SYANE en tant que coordonnateur du groupement, le SYANE souhaite aujourd'hui réviser la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel dans le cadre de l'organisation d'un nouveau marché de fourniture de gaz naturel pour la fourniture de gaz à partir de l'année 2026 afin notamment :

- (i) d'augmenter le niveau de cotisation des membres afin de couvrir les coûts engagés par le SYANE pour l'exercice de ses missions de coordonnateur ;
- (ii) d'appliquer un ticket d'entrée pour les membres du groupement qui ne seraient pas adhérents du SYANE ;
- (iii) de préciser les modalités de retrait du groupement ;
- (iv) de modifier le montant unitaire des procédures complémentaires qui peuvent être sollicitées par les membres du groupement.

La convention de groupement de commandes est annexée en pièce jointe à la présente délibération.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés, groupement coordonné par le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE